



Partenariat APT / PTR : avantages des membres de niveau 2

FAQ

(1) Je suis un membre de niveau 2 de l'APT, quels avantages recevrai-je de ce partenariat?

Réponse : Vous recevrez deux genres d'avantages :

Abonnements :

- TennisPro – (courriel - valeur de 30 \$/année) publié tout les mois et distribué à plus de 15 000 membres partout dans le monde, il contient d'excellents articles pédagogiques destinés aux entraîneurs de tennis.
- TennisOne – (courriels hebdomadaires - valeur de 80 \$/année)
- TennisWorld - (courriels hebdomadaires)

Accès à prix réduit pour assister aux activités pédagogiques de l'APT et du PTR :

- Conférences et colloques conjoints de l'APT et du PTR au Canada
- Colloque international du PTR (en février, à Hilton Head)
- Conférence des clubs de tennis et des directeurs de club
- Ateliers de développement professionnels du PTR

Valeur : ça n'a pas de prix!

(2) Je suis un membre de niveau 1 de l'APT. Puis-je profiter des avantages du partenariat?

Réponse : Non. Seuls les membres de niveau 2 peuvent profiter des avantages offerts par le partenariat APT/PTR. Cependant, les membres de niveau 1 peuvent bonifier leur licence pour aussi peu que 30 \$. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec Ryan Borczon à tpa@tenniscanada.com ou au 1-800-263-9039, poste 7944



(3) En tant que membre de niveau 2 de l'APT, comment puis-je avoir accès à ces avantages?

Réponse : TennisOne vous feront parvenir des courriels, tandis que vous recevrez les communications de TennisPro et TennisWorld par l'entremise de l'APT.

(4) Je suis un membre de niveau 2 de l'APT, mais certains abonnements ne m'intéressent pas. Comment puis-je me désabonner ou me réabonner à certaines publications?

Réponse : Communiquez avec Ryan Borczon à tpa@tenniscanada.com ou au 1-800-263-9039, poste 7944.

(5) Je suis un entraîneur de tennis certifié par le PTR, mais je ne possède pas de certification au Canada. Quelle équivalence puis-je obtenir si je me joins à l'APT?

Réponse : [Cliquez ici](#) pour consulter les équivalences et les exigences de Tennis Canada.

(6) Je suis membre de l'APT. Si j'assiste à un atelier du PTR, cela comptera-t-il pour une activité de développement professionnel?

Réponse : Oui

(7) L'accès aux avantages du PTR se terminera-t-il en même temps que ma licence de l'APT?

Réponse : Oui

(8) Les ressources offertes par le PTR aux membres de niveau 2 sont-elles disponibles en français?

Réponse : Le PTR étant une organisation américaine, les ressources ne sont offertes qu'en Anglais.